



International Behavior
Analysis Organization

Elm, Clinton, Stephen

Directives Éthiques de l'IBAO

Organisation
Internationale pour
l'Analyse du
Comportement

2021 ^{v100}

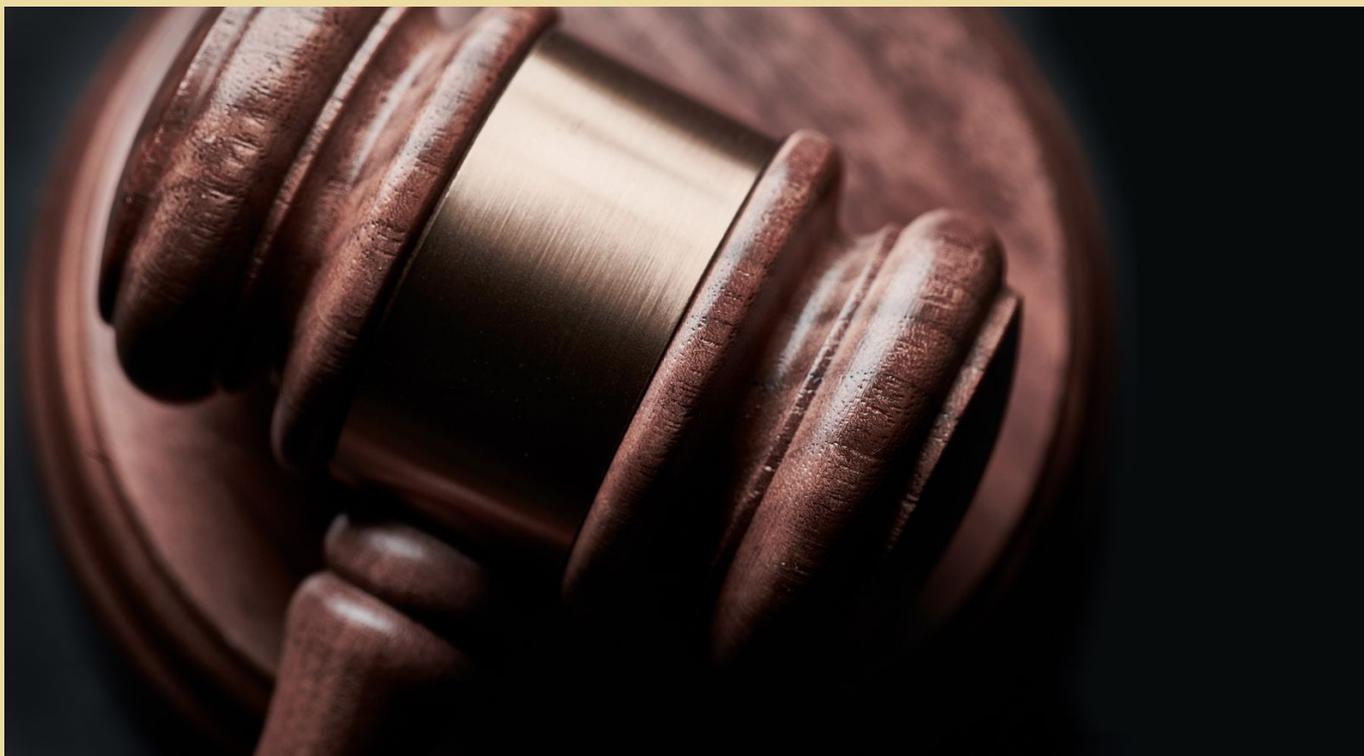
En février 2020, le Conseil Consultatif Professionnel de l'Organisation Internationale pour l'Analyse du Comportement (International Behavior Analysis Organization Board) a été organisé en plusieurs comités différents, chacun chargé de créer des éléments des exigences de 2021 pour les certifications IBA et IBT. L'un de ces comités était le comité d'éthique qui a travaillé sans relâche pour rechercher, discuter, débattre et lire les guides, directives et codes éthiques de différentes professions créées pour un large éventail d'organisations dans le monde. Ces connaissances ont été utilisées pour intégrer d'importantes exigences éthiques qui sont importants pour différentes cultures à travers le monde. Les membres de cet important comité méritent une reconnaissance particulière pour leurs efforts, leur professionnalisme et leur souci du détail.

Membres du Comité d'Éthique de l'IBAO

- Jessica Kelly, M.S., BCBA, IBA – Suisse
- Steffi Schuldt, Dipl. Psych., BCBA, IBA – Allemagne
- Hira Khan, M.Ed, RBT, IBT – Égypte/Pakistan
- Fan Yu Lin, Ph.D., BCBA-D, IBA - Chine
- Julianne Bell, MSc, BCBA, IBA - Royaume-Uni
- Alexandra Wiegand, MS, MBA, BCBA, IBA - Bahreïn
- Akanksha Chhettri, MA, BCBA, IBA - Ghana
- Marija Stosic, M.A., SLP - Serbie
- Rachel Arnold, M.Ed - Corée du Sud
- Veronica Sirbu, MA - République de Moldavie
- Ross Leighner, MA , IBA- Australie
- Henriette Brandtberg, MSc Psych, IBA - Danemark
- Mohammed M. Al-Hammouri, Ph.D., IBA, CHPE, RN - Jordanie
- Orsolya Ujhelyi-Illes, MS, BCBA, IBA - Hongrie
- Michael M. Mueller, Ph.D., BCBA-D, IBA - États-Unis

Comité de traduction en français

- Adair Cardon, M.Sc., BCBA, IBA - Sénégal
- Natacha Debetencourt, B.S. - Belgium
- Jessica Kelly, M.S., BCBA, IBA – Suisse



Les directives éthiques de l'Organisation Internationale pour l'Analyse du Comportement (International Behavior Analyst Organization) sont composées de trois éléments importants : Les directives, le Modèle de Résolution des Problèmes Éthiques, et un addendum contenant des exemples culturels et régionaux de l'utilisation du modèle de résolution de problèmes et de diverses interprétations des directives elles-mêmes. Comme nous le verrons plus loin, l'éthique n'est pas toujours claire et ne s'applique pas toujours à toutes les situations exactement de la même manière. Il appartient à chaque IBA et IBT de comprendre et d'appliquer les Directives dans tous les aspects de leur vie professionnelle.



Les Directives
Éthiques



Le Modèle de
Résolution des
Problèmes
Éthiques



L'Addendum
d'exemples et
d'interprétations

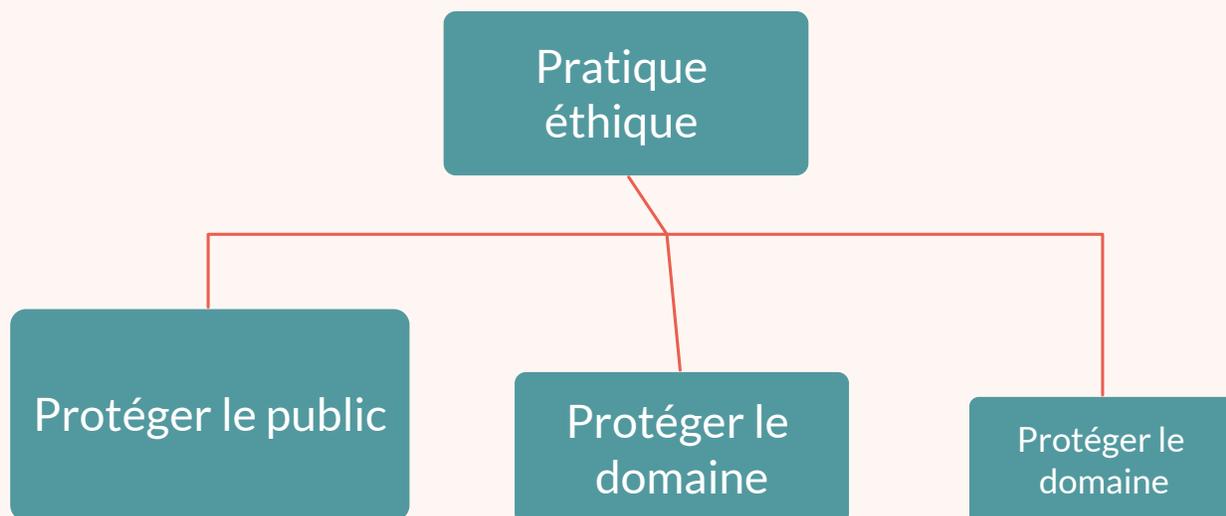
Préambule

L'Organisation Internationale pour l'Analyse du Comportement (International Behavior Analysis Organization, IBAO) a établi les principes éthiques suivants pour guider la pratique des International Behavior Analysts (IBAs) et des International Behavior Therapists (IBTs). Les professionnels accrédités par l'IBAO sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées dans leur pratique, leurs relations professionnelles et leurs interactions avec le public afin de protéger les personnes vulnérables et de représenter le domaine de l'analyse du comportement (ABA) de la manière la plus humaine possible. Les personnes accréditées par l'IBAO sont tenues d'adhérer aux directives éthiques suivantes à tout moment de leur pratique professionnelle.

La publication des directives éthiques suivantes est un témoignage des normes qui doivent être respectées par les personnes accréditées par l'IBAO. La sensibilisation du public à nos principes d'aspiration définit les attentes en matière de conduite que chaque IBA et IBT accepte de respecter dès le début de la formation et de la supervision de la certification et tant que la certification est maintenue.

Les Directives Éthiques de l'IBAO à employer dans tous les cadres et situations. Ces directives doivent être employées de manière à protéger les consommateurs en premier lieu, ainsi qu'à protéger le domaine de l'ABA, l'IBA/IBT et toutes les parties prenantes possibles. L'IBAO a adopté un Modèle de Résolution des Problèmes Éthiques basé sur les travaux de Rosenberg et Schwartz (2018). Au lieu d'une adhésion absolue et inflexible aux règles éthiques dans toutes les situations et à tout moment, l'IBA/IBT doit appliquer un modèle de bon sens (accompagné de normes personnelles/éthiques élevées) pour décider de ce qu'il faut faire dans diverses situations dans lesquelles différents guides peuvent sembler contradictoires. Ces directives éthiques, dans leur ensemble, doivent être respectées à tout moment. Toutefois, la manière dont on y adhère peut changer en fonction du contexte et de la situation. Le Modèle de Résolution des Problèmes Éthiques et un exemple de la façon de l'appliquer sont donnés à la fin des directives éthiques. L'IBAO maintiendra un comité d'éthique composé de consultants en éthique qui peuvent être contactés pour aider à trouver une solution qui soit dans le meilleur intérêt de toutes les parties concernées.

Rosenberg, N.E., Schwartz, I.S. Guidance or Compliance: What Makes an Ethical Behavior Analyst?. Behavior Analysis Practice 12, 473–482 (2018).



1. Promouvoir les Droits et la Dignité des Clients

1.1. Les certifiés doivent traiter les clients avec respect et maintenir la dignité des clients à tout moment. Les préférences des clients doivent être prises en compte dans la mesure du possible. Tous les services doivent être rendus avec compassion.

1.2. Ne pas nuire/protection du client. Toutes les interactions et tous les services doivent être présentés avec soin afin de protéger les clients contre tout préjudice. Les certifiés sont responsables de la prestation de services d'une manière qui entraîne des changements positifs pour le client et son environnement et qui maximise son bien-être émotionnel.

1.3. Lors de la prise de décision concernant le traitement, les interventions doivent être les plus efficaces mais les moins invasives possibles.

1.4. Les certifiés doivent discuter des risques et des avantages des services et obtenir un consentement éclairé écrit pour les services, l'évaluation comportementale, les interventions comportementales, l'échange d'informations confidentielles, les changements de service, les enregistrements audio ou vidéo et le partage des données.

1.5. Les certifiés respectent la confidentialité des clients et protègent leur vie privée. La confidentialité ne doit être rompue qu'en cas de suspicion de maltraitance/négligence, de nécessité médicale (par exemple, la communication d'un diagnostic lors d'une urgence médicale), lorsque le client est confronté à un risque imminent de danger, ou lorsque la loi l'oblige. Si la loi oblige un certifiés à rompre la confidentialité, il ne peut divulguer que les informations pertinentes.

1.6. Les certifiés stockent et conservent les dossiers et les informations d'identification en toute sécurité pendant au moins 7 ans et plus longtemps si la réglementation locale l'exige. Ces dossiers peuvent inclure des évaluations, des interactions directes avec les clients telles que la prise de notes d'observation, des résumés après la séance, des entretiens avec les aidants, etc. ainsi que des documents organisationnels, financiers et contractuels. Les clients ont le droit d'accéder à leurs dossiers et leur consentement est requis pour que leurs dossiers soient partagés avec des tiers (par exemple, des professionnels impliqués).

2. Respecter la Diversité

2.1 Les certifiés promeuvent l'égalité et l'équité humaines, en s'engageant à prendre les décisions liées à la prestation de services sans faire de discrimination en raison du handicap, de la race, de la nationalité, du sexe, de l'orientation sexuelle, des croyances religieuses, de l'âge ou du statut socio-économique d'une personne. Les certifiés traitent les clients de manière équitable et abordent chaque client en tant qu'individu afin de répondre aux besoins spécifiques de cette personne.

2.2 Les certifiés respectent les pratiques culturelles qui sont différentes des leurs. Lorsqu'ils travaillent avec des consommateurs et d'autres professionnels qui ont des croyances, des valeurs et des normes culturelles différentes de celles du certifiés, ils s'efforcent de s'assurer que les services sont fournis avec compréhension, tolérance et respect de ces différences. Les certifiés comprennent qu'il leur appartient d'examiner et d'éliminer les préjugés personnels qui peuvent interférer avec la prestation objective de services.

2.3 Quelles que soient les différences existant entre le consommateur et les certifiés, ces derniers doivent toujours s'efforcer d'être objectifs et de fournir des soins de haute qualité avec un professionnalisme absolu. Si, pour une raison quelconque, l'objectivité ou le jugement est altéré, les certifiés doivent reconsidérer leur prestation de services.

3. Compétence et Excellence

3.1 Les certifiés sont honnêtes et promeuvent cette qualité dans la prestation de services, les relations professionnelles et les activités commerciales.

3.2 Les certifiés font preuve d'intégrité en fournissant des informations et des services qui s'appuient sur des résultats de recherche, des données et des théories comportementales évaluées par des pairs pour éclairer les décisions de traitement.

3.3 La sécurité est une priorité. Les services doivent être rendus en toute sécurité pour protéger les clients. Si la sécurité du client est en danger, le certifiés interrompt le service immédiat et prend toutes les mesures nécessaires pour remédier à la situation dangereuse avant de poursuivre les services. Les certifiés sont conscients des limites possibles des interventions comportementales.

3.4 Les certifiés travaillent dans les limites de leur compétence/expertise. Ils fournissent uniquement des services qui correspondent à leurs antécédents en matière d'éducation, de formation supervisée et d'expérience. S'ils pratiquent en dehors de leurs antécédents de formation, ils doivent rechercher une formation et une supervision supplémentaires.

3. Compétence et Excellence (suite)

3.5 Améliorer les compétences / Rechercher l'excellence. Les certifiés doivent continuellement chercher à améliorer leur base de connaissances en matière d'analyse du comportement et de mise en œuvre éthique des services. Les certifiés poursuivent l'apprentissage et le maintien des sujets professionnels par le biais de formation continue (Continuing Education (CE) events) approuvés. Les certifiés recherchent d'autres moyens d'édification, au-delà de formation continue requis, pour rester à jour dans le domaine et dans l'éthique.

3.6 Pratique scientifique. Les certifiés prennent des décisions fondées sur des données lors des évaluations comportementales, des procédures de modification du comportement et de toutes les autres activités d'analyse du comportement. Toutes les évaluations, interventions et autres procédures comportementales doivent être dérivées de la théorie de l'analyse comportementale ou de la littérature publiée sur l'analyse comportementale. Les certifiés doivent s'appuyer sur l'utilisation de modèles expérimentaux à cas unique dans la recherche et dans la pratique afin que les données puissent être analysées selon des dimensions pertinentes pour la prise de décision.

4. Gestion, Supervision et Formation

4.1 Les certifiés qui ont pour rôle de superviser d'autres personnes, qu'il s'agisse de prestataires accrédités ou non, le font avec respect, attention et équité. Les certifiés doivent promouvoir le domaine de l'ABA en s'assurant que les candidats sont formés pour devenir eux-mêmes des certifiés compétents, capables et éthiques.

4.2 Pour faciliter et promouvoir la croissance du domaine de l'ACA dans le monde entier, les certifiés sont encouragés à fournir un mentorat et une assistance professionnelle à faible coût. Le coût doit être fixé selon une échelle variable prenant en considération la région et les problèmes de revenus des IBA et IBT nouvellement certifiés.

4.3 Les candidats reçoivent une formation qui répond aux exigences prévues en matière d'heures de supervision, conformément aux normes de l'IBAO.

4.4 Les certifiés qui assurent la supervision font connaître la relation de supervision au client et aux autres parties prenantes.

4.5 Les certifiés documentent de manière appropriée les exigences de supervision et signent la documentation du candidat lorsque les objectifs ont été atteints de manière satisfaisante.

4.6 Les certifiés ne supervisent la pratique d'autres personnes que dans le cadre de leurs compétences.

4.7 Si, à un moment donné, un certifiés voit son candidat adopter un comportement ou une pratique contraire à l'éthique, qu'il s'agisse d'un comportement intentionnel ou non, le certifiés a l'obligation de le signaler au candidat en termes clairs. Une solution doit être trouvée ou la relation professionnelle doit être rompue. Le certifiés s'assure que la formation répond aux exigences des objectifs ou de la certification du candidat.

5. Responsabilité Sociale

5.1 Les certifiés utilisent des déclarations exactes dans leurs publicités et ne représentent que des résultats potentiels honnêtes et proportionnels aux résultats probables.

5.2 Lorsque les certifiés utilisent les évaluations des clients ou du public dans le cadre de leur publicité, ces évaluations ne sont pas modifiées et représentent les résultats de toutes les évaluations recueillies.

5.3 Si les certifiés utilisent des déclarations publiques dans le cadre de la publicité, il faut s'assurer que le certifiés ne se trouve pas dans une situation où son objectivité liée à la prestation de services est compromise.

5.4 Si des photos ou des vidéos de mineurs sont utilisées dans la publicité, il faut tenir compte des droits des clients et de l'impact émotionnel de la mise en ligne de ces photos et vidéos afin de protéger le sujet des photos ou vidéos dans les situations actuelles et futures.

5.5 Les certifiés doivent refléter et afficher avec précision les titres qu'ils ont obtenus et n'utiliser que les titres obtenus en bonne et due forme.

5.6 Les certifiés doivent promouvoir une culture éthique en faisant preuve d'un comportement éthique et, le cas échéant, en aidant les autres à reconnaître des façons plus éthiques de se comporter.

5.7 Les certifiés s'assurent que les messages publiés sur les médias sociaux ne violent aucune directive éthique, y compris, mais sans s'y limiter, le droit à la vie privée et à la confidentialité des clients.

5.8 Les certifiés font connaître les canaux appropriés permettant aux consommateurs d'exprimer leurs préoccupations.

5.9 Si les consommateurs expriment des préoccupations ou des critiques, les certifiés les acceptent de manière professionnelle et s'efforcent de remédier à la situation dans le meilleur intérêt du client.

5.10 Les certifiés n'utilisent la propriété intellectuelle de l'IBAO et d'autres organisations qu'avec la permission et conformément aux lois locales régissant une telle utilisation. Les questions relatives à l'utilisation de la propriété intellectuelle de l'IBAO doivent être adressées à info@theibao.com.

6. Relations Professionnelles

6.1 Les certifiés identifient le " client " avant de fournir des services et le font connaître à toutes les parties. Les certifiés définissent le " client " comme le destinataire final des services, et non comme la personne qui paie les services.

6.2. Les organisations peuvent être le client des services d'une ABI. Les exemples de services fournis à une organisation lorsque l'organisation est le client comprennent, sans s'y limiter, la formation du personnel, les programmes de renforcement pour augmenter la productivité du bureau et la formation à la sécurité comportementale.

6.3 Les certifiés travaillent dans le meilleur intérêt de leur client. Les certifiés ne s'engagent que dans des relations non exploitantes.

6.4 Les certifiés doivent être conscients que certaines relations duelles peuvent être problématiques et limiter l'objectivité de la prestation de services. Si ces types de relations existent, les certifiés rendent toutes les parties concernées conscientes de conflits d'intérêts potentiels et d'influence. Si l'objectivité est compromise, la relation professionnelle doit être reconsidérée.

6.5 Les certifiés respectent et honorent les obligations contractuelles, les obligations légales et les obligations de l'entreprise avec leurs employeurs, dans leurs lieux d'affaires et en ce qui concerne la prestation de services.

6.6 Les certifiés participent à des relations de collaboration avec des professionnels d'autres disciplines et des équipes de traitement, en donnant la priorité au meilleur intérêt du client.

6.7 Lorsque les certifiés établissent des relations contractuelles avec des clients ou d'autres parties, les coûts associés aux contrats, les arrangements financiers et les autres aspects financiers pertinents sont discutés avant la prestation des services.

6.8 Les certifiés contestent, dans la mesure du possible, les mauvaises pratiques et la mauvaise conduite des personnes et des organisations. Les contestations peuvent être verbales, écrites ou par rapport. Les certifiés s'engagent dans ces contestations afin de préserver le caractère sacré du domaine de l'ABA et de le présenter sous le meilleur jour possible aux yeux du grand public.

6.9 Les certifiés maintiennent des limites professionnelles appropriées de diverses manières.

- a) Si le client est une personne bénéficiant directement des services du certifiés, maintenir une relation platonique avec cette personne pendant au moins deux ans après la fin des services.
- b) Maintenir des relations platoniques avec les soignants du client et les autres parties prenantes jusqu'à la fin de la relation professionnelle avec le client.
- c) Si le client est une organisation, entretenir des relations platoniques avec les membres de l'organisation jusqu'à la fin de la relation professionnelle.

7. Auto-Responsabilité du Certifiés

7.1 En ce qui concerne les présentes directives, les intérêts personnels du certifiés viennent après ceux du public, du client, de toutes les parties prenantes possibles et du domaine de l'ABA. La prise de décision doit refléter cet ordre d'importance.

7.2 Dans les cas où le certifiés ne peut pas être objectif dans la prestation de services ou les relations professionnelles, il lui appartient de reconnaître ces conditions et de trouver une solution qui préserve la dignité du client et de toutes les parties prenantes, tout en protégeant le domaine.

7.3 Les certifiés résolvent les situations dans lesquelles l'objectivité a été compromise en confiant les services à un autre prestataire de façon temporaire ou permanente, en recommandant d'autres prestataires, en consultant des analystes du comportement plus expérimentés dans les problèmes spécifiques auxquels ils sont confrontés ou en recevant une supervision sur le problème qui cause le manque d'objectivité.

8. Recherche et Publication

8.1 Le consentement éclairé et écrit de tous les participants doit être obtenu avant d'entreprendre des activités de recherche. La confidentialité de tous les participants à la recherche doit être maintenue.

8.2 Les participants doivent recevoir une explication de leur participation et de la façon dont ils peuvent mettre fin à leur participation à tout moment et pour toute raison.

8.3 Des débriefings après la recherche doivent avoir lieu, au cours desquels les résultats de la recherche sont expliqués et tout recours à la déception est révélé.

8.4 Les comités d'examen interne institutionnels ou locaux doivent approuver tout projet de recherche avant le recrutement des participants.

8.5 Le crédit de publication doit refléter avec précision les auteurs dans l'ordre de leur contribution.

8.6 Les données doivent être représentées avec exactitude dans toutes les situations de la pratique et lors de la présentation des résultats de la recherche.

8.7 Les certifiés ne représentent que leur travail original comme étant le leur. La citation correcte du travail d'autrui doit respecter les normes actuelles de l'ABA et être conforme à la version la plus récente des directives de publication de la société nationale de psychologie régissant le pays dans lequel la recherche ou la rédaction a lieu.

Résoudre les Questions Éthiques à l'Aide d'un Modèle de Résolution de Problèmes

Dans le processus de prestation de services en ABA, certaines situations peuvent survenir dans lesquelles le certifié ne sait pas comment procéder en raison de directives éthiques contradictoires. Les certifiés résolvent les dilemmes en utilisant le Modèle de Résolution des Problèmes Éthiques basé sur le modèle décrit par Rosenberg et Schwartz (2018). Ce modèle comprend l'identification du dilemme et des questions environnantes, la recherche de solutions possibles, l'évaluation de ces solutions et la mise en œuvre de la solution choisie.

Dans les situations dans lesquelles le certifiés se sent en conflit, il doit:

- 1) Soyez conscient qu'il y a un conflit. Comprendre quelles directives peuvent être conflictuelles.
- 2) Chercher le dialogue avec les collègues, le client ou le soignant si nécessaire.
- 3) Dresser une liste des solutions possibles.
- 4) Discutez ou évaluez les solutions avec vos collègues, le client ou le soignant, si nécessaire, et convenez d'une solution.
- 5) Mettre en œuvre la solution choisie.
- 6) Évaluez votre décision et les résultats et partagez-les avec les personnes qui ont été consultées dans le processus de résolution du problème.

Résoudre les Questions Éthiques à l'Aide d'un Modèle de Résolution de Problèmes

Par exemple, un IBA mettait en œuvre un programme de gestion du comportement de base pour réduire l'agressivité renforcée par l'échappement devant les exigences de la tâche. Lors de la mise en œuvre d'une procédure d'incitation en 3 étapes pour assurer la conformité et bloquer la l'échappement, l'enfant a commencé à pleurer bruyamment, un comportement qui ne faisait pas partie du répertoire/historique de l'enfant.

Parce que l'IBA pensait qu'il pouvait y avoir un conflit, elle a décidé d'utiliser le modèle de résolution des problèmes, en commençant par **l'étape 1, "Soyez conscient qu'il y a un conflit. Comprendre quelles directives sont en conflit"**. L'IBA s'est sentie en conflit entre la directive éthique qui conseille de "ne pas nuire" et la directive éthique qui recommande d'utiliser la "pratique scientifique" qui soutient ces types d'interventions basées sur le renforcement pour gérer les comportements graves. Ces deux directives éthiques sont justes et équitables et pourtant, dans cette circonstance, elles semblent entrer en conflit.

Dans le cadre de **l'étape 2, "Chercher le dialogue avec des collègues, le client ou le soignant si nécessaire"**, l'IBA a consulté un collègue analyste du comportement, a décrit la situation et son ressenti sur le conflit possible. Grâce à l'entretien avec son collègue, elle est passée à **l'étape 3, "Dresser une liste des solutions possibles"**. Elle a ainsi une liste de solutions possibles, parmi lesquelles : arrêter le traitement et en essayer un autre, arrêter complètement le traitement et laisser l'élève échapper aux exigences, ou continuer le traitement initial.

Pour **l'étape 4, "Discuter ou évaluer les solutions avec les collègues, le client ou le soignant si nécessaire et se mettre d'accord sur une solution"**, elle a évalué les solutions possibles une par une. Pour la première option consistant à essayer une nouvelle intervention, elle a pesé le temps qu'il faudrait pour concevoir, obtenir le consentement et former le personnel à la mise en œuvre d'une nouvelle intervention qui pourrait avoir le même résultat. Elle a estimé que cela n'excluait aucun des Directives Éthiques et qu'elle se retrouverait dans la même situation tout en retardant l'intervention nécessaire. Elle a ensuite envisagé la deuxième option, à savoir l'arrêt total du traitement. Elle a décidé que, même si cette option entraînerait probablement moins de pleurs, elle ne diminuerait pas l'agressivité envers les autres et violerait probablement plusieurs autres directives éthiques qu'elle a été formée à suivre. Enfin, elle a envisagé la troisième option, à savoir poursuivre le traitement initial. Elle savait, grâce à son expérience passée et à la consultation d'autres IBA, que la réaction émotionnelle négative lors de l'utilisation de l'extinction par la l'échappement n'est pas rare et de courte durée lorsqu'elle est mise en œuvre avec un renforcement positif comme celui qu'elle avait prévu dans son plan d'intervention. Elle a également utilisé son bon jugement pour décider que "Ne pas nuire" ne devait pas être interprété comme "ne jamais causer d'inconfort". Il serait plus dommageable pour l'enfant de continuer à être agressif et de perdre des opportunités d'expériences éducatives en conséquence.

Pour **l'étape 5, "Mettre en œuvre la solution choisie"**, l'IBA a choisi de poursuivre le traitement qu'elle avait initialement prévu, et elle l'a mis en œuvre avec fidélité.

Résoudre les questions d'Éthiques à l'aide d'un modèle de résolution de problèmes

Dans le cadre de **l'étape 6, "Évaluez votre décision et les résultats et partagez-les avec les personnes qui ont été consultées dans le processus de résolution de problème"**, après que l'intervention a été mise en place pendant quelques jours, elle a réfléchi à sa décision pour voir si elle avait pris la bonne décision. La mise en œuvre avait entraîné une grande réduction de l'agressivité, le client n'avait pleuré que pendant les deux premières heures de la mise en œuvre, et les objectifs éducatifs étaient atteints en conséquence. Elle a déterminé que c'était un choix approprié et était heureuse d'avoir compris et suivi le simple modèle de résolution des problèmes.